



Rsa api rmi, existe t'il des aides dans cette situation.

Par **algo**, le **04/11/2009** à **11:10**

Bonjours, en espérant ne pas trop m'être trompé au niveau du forum. Étant étudiant BTS CGO, par correspondance et suite à une séparation je me suis retrouvé donc père isolé j'ai donc pu bénéficier de l'api. Ayant retrouvé une conjointe,étudiante au Cned nous avons procédé à la mise a jour de mon dossier RSA. En réponse à cette modification il s'est attendu que je n'avais plus de droit. Ma question est la suivante existent ils des aides pour les étudiants comportant un enfant à charge. Bien sur je suppose que si je rée ouvré une société étant anciennement artisan à mon compte, je pourrais bénéficier de l'acre et donc faire une demande RSA mais ce qui est pour moi en quelque sorte du "mensonge" y a t'il une solution "plus logique légalement". Merci d'avance dans l'attente de vos réponses.